

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01760  
Numéro SIREN : 819 051 715  
Nom ou dénomination : Air H

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/038194

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2018/038194**  
n° de gestion : **2016B01760**  
n° SIREN : **819 051 715 RCS Lyon**

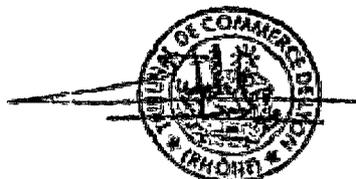
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 01/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

Air H - Société par actions simplifiée  
33 rue de la République 69002 Lyon -FRANCE-

**date de clôture : 30/09/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5132960

58194

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		AIR H		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		19	
Adresse de l'entreprise		33 rue de la République 69002 LYON		Durée de l'exercice précédent*		0	
Numéro SIRET*		8 1 9 0 5 1 7 1 5 0 0 0 1 2		Néant *		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le		30092017	
				N-1			
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé	(I) AA					
	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	150	BI		150	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>150</b>	<b>BK</b>		<b>150</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	126 128	BY		126 128
		Autres créances (3)	BZ	24 253	CA		24 253
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD		CE		
	Disponibilités	CF	60 921	CG		60 921	
	Charges constatées d'avances (3)*	CH	815	CI		815	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>212 117</b>	<b>CK</b>		<b>212 117</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écart de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>212 267</b>	<b>1A</b>		<b>212 267</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières						
Classe de réserve de réserve : *	Immobilisations		Stocks :		Créances :		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise		AIR H	Néant * <input type="checkbox"/>
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	30 000 )	DA 30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	) DC
	Réserve légale (3)		DD
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions sur fluctuation des cours	B1	) DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	) DG
	Report à nouveau		DH
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI 14 186
	Subventions d'investissement		DJ
Provisions réglementées*		DK	
<b>TOTAL (I)</b>			DL 44 186
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
	Avances conditionnées		DN
	<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	<b>TOTAL (III)</b>		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 37 085
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	) DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 27 891
	Dettes fiscales et sociales		DY 102 931
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
Compte résul.	Autres dettes		EA 174
	Produits constatés d'avance (4)		EB
<b>TOTAL (IV)</b>			EC 168 081
Ecart de conversion passif*			(V) ED
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE 212 267
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
	(2) Dont { Écart de réévaluation libre		1D
		Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 141 085
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH 165	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

OE

Désignation de l'entreprise :		AIR H				Néant * <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services* }	FD		FE		FF		
		FG	635 675	FH		FI	635 675	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	635 675	FK		FL	635 675	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 219	
Autres produits (1) (11)					FQ	4		
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	641 898	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	191 706	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 256	
	Salaires et traitements*					FY	315 031	
	Charges sociales (10)					FZ	114 919	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
Autres charges (12)					GD			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GE	160	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GF	627 072	
<b>GG</b>						GG	14 826	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	640	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	640	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(640)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	14 186	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises

Désignation de l'entreprise : AIR H		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices*	(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	641 898
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	627 712
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	14 186
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier*	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 219
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	149	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DE

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
				3		4			
Désignation de l'entreprise : AIR H				Néant * <input type="checkbox"/>					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre [ Dont Composants L9 ]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants M1 ]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [ Dont Composants M2 ]	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [ Dont Composants M3 ]	KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX		
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM			
	TOTAL III	LN		LO		LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V 150		
	TOTAL IV	LQ		LR		LS 150			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		ØH		ØJ 150			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	ØØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM		MN		MO	
		Autres							
		Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY	NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW	
	Autres participations		ØØ	ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		11	2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E		2F	150	2G	
	TOTAL IV	13	NJ		NK	150	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	14	ØK		ØL	150	ØM		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

06

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **30 09 2017**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **AIR H** Néant \*

CADREA	Détermination du montant des écarts col. 1 - col. 2 = 1		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice {(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)}
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						

10 **TOTAUX**

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuant à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

OE

6

## AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2017

Formulaire obligatoire (article 91 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		AIR H				Néant * <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>CADRE A</b>	<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH			
Terrains		PI	PJ	PK	PL			
Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ			
Constructions		PR	PS	PT	PU			
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC			
Autres		QD	QE	QF	QG			
immobilisations		QH	QI	QJ	QK			
corporelles		QL	QM	QN	QO			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP	QR	QS	QT			
Emballages récupérables et divers								
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	ØP	ØQ	ØR			
<b>CADRE B</b>	<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions								
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles								
Inst. gales agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Emballages récur. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

06

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : <b>AIR H</b>		Néant * <input checked="" type="checkbox"/>		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2	3	4
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution des puits miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles	6E	6F	6G	6H
sur immobilisations				
- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
- titres de participation	9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.				
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*de*

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\***

DGFiP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		AIR H		Néant * <input type="checkbox"/>			
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT	150	UV	UW	150	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	126 128		126 128		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation autofinancement constituée) UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 298		2 298		
	État et autres collectivités publiques	VM	17 457		17 457		
	Impôts sur les bénéfices	VB	4 461		4 461		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP					
	Divers	VG					
	Groupe et associés (2)	VR	37		37		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	815		815		
	Charges constatées d'avance	VT	151 347	VU	151 197	VV	150
<b>TOTAUX</b>							
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
RENVOS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG	165		165		
	à 1 an maximum à l'origine	VH	36 920		9 924	26 996	
	à plus d'1 an à l'origine	8A					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8B	27 891		27 891		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8C	17 015		17 015		
	Personnel et comptes rattachés	8D	48 020		48 020		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8E					
	État et autres collectivités publiques	VW	34 242		34 242		
	Impôts sur les bénéfices	VX					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VQ	3 654		3 654		
	Obligations cautionnées	8J					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VI					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8K	174		174		
Groupe et associés (2)	Z2						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8L						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	VY	168 081	VZ	141 085	26 996		
Produits constatés d'avance	VJ	50 000					
<b>TOTAUX</b>	VK	13 080					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DE

**3° PARTIE**

**ANNEXE**

**AIR H**

**33 rue de la République**

**69002 - LYON**

**Du 2 mars 2016 au 30 septembre 2017**

*06*

## ANNEXE COMPTABLE

AIR H : Période du 2 mars 2016 au 30 septembre 2017

en €

Mission de présentation de comptes : Voir attestation

Les états financiers concernés sont clos le.....	30/09/2017
Ils ont une durée de .....	19 mois
Le total du bilan avant répartition s'élève à.....	212 267,21
Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de.....	14 186,18
Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le.....	21/11/2017

### 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### *-Principes comptables*

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes ont été arrêtés en application des dispositions du Plan Comptable Général 2014 homologué par le règlement 2014-03 de l' Autorité des Normes Comptables de juin 2014.

Vous trouverez ci-dessous, en informations générales complémentaires, le détail des options retenues.

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### *- Amortissements*

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue des éléments concernés.

**- Stocks**

Ils sont évalués suivant la méthode 'premier entré, premier sorti'. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu sauf écart significatif.  
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous activité.

**- Informations générales complémentaires**

En raison de l'application des nouvelles dispositions comptables, il est rappelé ci-après les options prises par l'entreprise, même s'il elle n'est pas à ce jour concernée par tous ces éléments:

	Inscription à l'actif	Comptabilisation en charges
- Frais de constitution, de transformation et de premier établissement		X
- Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission + Inscription à l'actif en frais d'établissement + Imputation sur les primes d'apport puis en charges de l'exercice si les primes ne suffisent pas.		X
- Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles		X
- Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) + Incorporation dans le coût de l'immobilisation + Comptabilisation en charges		X
- Coût de développement	X	
- Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs + Incorporation dans le coût de l'immobilisation + Comptabilisation en charges		X
- Amortissements des biens non décomposables (Mesure de simplification pour les P.M.E.) + Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage + Amortissement sur la durée d'utilisation	X	
- Composants de 2ème catégorie / provisions pour grosses révisions + Composants d'immobilisations + Constatation d'une provision	X	

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs ou pertinents.

## 2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

### Engagements donnés :

- Effets escomptés non échus
- Avals et cautions
- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Autres engagements [ dont intérêts sur emprunts : 809,63 € ]
- Indemnités de départ en retraite

néant
néant
néant
néant
810
néant

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

\* **Frais d'établissement :** néant

\* **Fonds commercial :** néant

\* **Actif immobilisé :** Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		150		150
<b>TOTAL</b>		<b>150</b>		<b>150</b>

Amortissements, Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>				

Etat des créances	Montants bruts	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé:	150		150
Actif circulant et charges d'avance :	151 197	151 197	

\* **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

1 037

\* **Charges constatées d'avance :**

815

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

#### 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

\* **Capital social : Actions ou parts sociales**

	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice		10,00	
Titres émis	3 000	10,00	30 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3 000	10,00	30 000

\* **Provisions :**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. réglementées				
Prov. pour risques et charges				
<b>TOTAL</b>				

\* **Etats des dettes :**

	Montants bruts	A 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit	37 085	10 089	26 996	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	27 891	27 891		
Dettes fiscales et sociales	102 931	102 931		
Dettes sur Immobilisations				
Autres dettes	174	174		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>168 081</b>	<b>141 085</b>	<b>26 996</b>	

\* **Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

- Emprunts et dettes établissement de crédit	
- Emprunts et dettes financières diverses	165
- Fournisseurs	360
- Dettes fiscales et sociales	27 839
- Autres dettes	174

\* **Produits constatés d'avance**

--

#### 5 - AUTRES INFORMATIONS

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6% pour 2016 et de 7% pour 2017. Pour l'exercice 2016/2017, le CICE s'élève à 17457,08 euros, comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 "charges de personnel"

Le CICE a eu pour objectif au cours de l'exercice de participer à un effort en matière de formation et recrutement.

**Certifié Conforme**

*(Signature)*

**Air H**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 30 000 euros**  
**Siège social : 33 rue de la République, 69002 LYON**  
**819 051 715 RCS LYON**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 MARS 2018**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 14 186,18 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 186,18 euros
A la réserve légale	3 000,00 euros
Solde	----- 11 186,18 euros

En totalité au compte "autres réserves".

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 MARS 2018**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
La Présidente





# ECOMEX

[www.cabinet-ecomex.fr](http://www.cabinet-ecomex.fr)

[ecomex@ntic-conseil.fr](mailto:ecomex@ntic-conseil.fr)

#### AGENCE DE SAINT-ETIENNE

Siège social  
Le clos du Golf  
69 rue Saint-Simon  
42000 Saint-Etienne

☎ 04.77.42.81.42

#### AGENCE DE MONTROND-LES-BAINS

Adresse secondaire  
34, av. de la Route Bleue  
42210 Montrond-Les-Bains

☎ 04.26.78.05.26

Cinq implantations :

- Saint-Etienne
- Montrond-les-Bains
- Saint-Germain-Laval
- Roanne
- Marcigny

SARL unipersonnelle  
au capital de 400 000 €  
RCS St Etienne B 524 144 029 00013

**AIR H**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 €

**Siège social :**  
**33 Rue de la République**  
**69002 LYON**

**819 051 715 RCS LYON**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS & RAPPORT SPECIAL SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice social clos le 30 septembre 2017**



ECOMEX EXPERTISE

ECR CONSEIL

RH Expertise

2P CONSEIL



ECOMEX

**AIR H**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 €

**Siège social :**  
33, Rue de la République  
69002 LYON

819 051 715 RCS LYON

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice social clos le 30 septembre 2017**

A l'assemblée générale de la société AIR H,

### **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIR H relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 2 mars 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Etienne, le 14 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes  
ECOMEX  
Le Gérant



**Emmanuel MORON**  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

---

<sup>(1)</sup> Ces comptes annuels se caractérisent par :

- Total du bilan .....	212 267 €
- Compte de résultat	
. Total des produits .....	641 898 €
. Total des charges.....	627 712 €
- Bénéfice de l'exercice .....	14 186 €

## **ANNEXE :**

### **Description détaillée des responsabilités de commissaire aux comptes.**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# BILAN AU

AIR H : Période du 2 mars 2016 au 30 septembre 2017

Mission de présentation de comptes : Voir attestation

<b>ACTIF</b>	<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>AMORT- et PROVISIONS</b>	<b>VALEURS NETTES</b>	<b>EXERCICE N-1</b>	<b>ECART N/N-1</b>
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (0)</b>					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
<i>Frais d'établissement *</i>					
<i>Frais de recherche et de développement *</i>					
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>					
<i>Fonds commercial (1)</i>					
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>					
<i>Avances et acomptes</i>					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques, matériel &amp; outillage</i>					
<i>Autres immobilisations corporelles</i>					
<i>Immobilisations en cours</i>					
<i>Avances et acomptes</i>					
<i>Immobilisations financières</i>					
<i>Participations</i>					
<i>Créances rattachées à des participations</i>					
<i>Autres titres immobilisés</i>					
<i>Prêts</i>					
<i>Autres Immobilisations financières *</i>			150		150
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>150</b>		<b>150</b>		<b>150</b>
<i>Stocks et en-cours</i>					
<i>Matières premières, approvisionnements</i>					
<i>En cours de production de biens</i>					
<i>En cours de production de services</i>					
<i>Produits intermédiaires et finis</i>					
<i>Marchandises</i>					
<i>Avances &amp; acomptes versés sur commande</i>					
<i>Créances</i>					
<i>Clients et comptes rattachés (3)*</i>	126 126		126 126		126 126
<i>Autres créances (3)</i>	24 253		24 253		24 253
<i>Capital souscrit et appelé, non versé</i>					
<i>Divers</i>					
<i>Valeurs mobilières de placement</i>					
<i>Disponibilités</i>	60 921		60 921		60 921
<i>Charges constatées d'avance (3)*</i>	815		815		815
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>212 117</b>		<b>212 117</b>		<b>212 117</b>
<b>CHARGES À RÉPARTIR * (III)</b>					
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT (IV)</b>					
<b>ECART DE CONVERSION * (V)</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)</b>	<b>212 287</b>		<b>212 287</b>		<b>212 287</b>

**Renvois**

- (1) dont droit au bail
- (2) part à moins d'un an
- (3) part à plus d'un an

**\* Clause de réserve de propriété**

- Immobilisations
- Stocks
- Créances

# 30 septembre 2017

AIR H : Période du 2 mars 2016 au 30 septembre 2017

en €

Mission de représentation de comptes : Voir attestation

<b>PASSIF</b>	<b>VALEURS</b>	<b>EXERCICE N-1</b>	<b>ECART N/N-1</b>
<i>Capital social ou individuel (1) dont versé :</i>	30 000	30 000	30 000
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>			
<i>Ecart de réévaluation (2) dont écart d'équivalence .</i>			
<i>Réserve légale (3)</i>			
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>			
<i>Réserves réglementées (3)</i>			
<i>Autres réserves</i>			
<i>Report à nouveau</i>			
<b>Résultat de l'exercice</b>	14 186		14 186
<i>Subventions d'investissement</i>			
<i>Provisions réglementées</i>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>44 186</b>	<b>44 186</b>
<i>Produit des émissions de titres participatifs</i>			
<i>Avances conditionnées</i>			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>TOTAL (II)</b>		
<i>Provisions pour risques</i>			
<i>Provisions pour charges</i>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>TOTAL (III)</b>		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)</i>	37 085		37 085
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	27 891		27 891
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	102 931		102 931
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>	174		174
<i>Produits constatés d'avance (4)</i>			
<b>DETTES et COMPTE DE RÉGULARISATION</b>	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>168 081</b>	<b>168 081</b>
<i>Ecart de conversion passif</i>	<b>TOTAL (V)</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>212 267</b>		<b>212 267</b>
<b>Renvois</b>			
<i>(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital : Réserve spéciale de réévaluation (1959)</i>			
<i>(2) Ecart de réévaluation libre : Réserve de réévaluation (1976)</i>			
<i>(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme</i>			
<i>(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an</i>	141 085		141 085
<i>(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP</i>	165		165

# RÉSULTAT AU 30 septembre 2017 [ 1/2 ]

AIR H : Période du 2 mars 2016 au 30 septembre 2017

en €

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1
<i>Ventes de marchandises</i>			
<i>Production vendue de biens</i>			
<i>Production vendue de services</i>	635 675		635 675
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	635 675		635 675
<i>Production stockée</i>			
<i>Production immobilisée</i>			
<i>Subvention d'exploitation</i>			
<i>Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges</i>	6 219		6 219
<i>Autres produits (1) (11)</i>	4		4
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>641 898</b>		<b>641 898</b>
<i>Achats de marchandises (y compris droits de douane)</i>			
<b>Variation de stock (marchandises)</b>			
<i>Achat de matières premières et autres approvisionnements</i>			
<i>Variation de stock (matières premières et approvisionnements)</i>			
<i>Autres achats et charges externes (3) (6 bis)</i>	191 706		191 706
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	5 256		5 256
<i>Salaires et traitements</i>	315 031		315 031
<i>Charges sociales (10)</i>	114 919		114 919
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>			
<i>Dotations aux provisions sur immobilisations</i>			
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>			
<i>Dotations aux provisions pour risque et charges</i>			
<i>Autres charges (12)</i>	160		160
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>627 072</b>		<b>627 072</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 826</b>		<b>14 826</b>
<i>Bénéfice attribué ou perte transférée</i>			
<i>Perte supportée ou bénéfice transféré</i>			
<i>Produits financiers de participations (5)</i>			
<i>Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>			
<i>Autres intérêts et produits assimilés (5)</i>			
<i>Reprises sur provisions et transfert de charges</i>			
<i>Différences positives de charges</i>			
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
<i>Dotations financières aux amortissements et provisions</i>			
<i>Intérêts et charges assimilés (6)</i>	640		640
<i>Différences négatives de changes</i>			
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>			
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>640</b>		<b>640</b>
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-640</b>		<b>-640</b>
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>14 186</b>		<b>14 186</b>

## RÉSULTAT AU 30 septembre 2017 ( 2/2)

**AIR H : Période du 2 mars 2016 au 30 septembre 2017**

en €

Mission de présentation de comptes : Voir attestation

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>			
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>			
<i>Reprises sur provisions et transferts de charges</i>			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)</b>			
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)</i>			
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>			
<i>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</i>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)</b>			
<b>4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
<i>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise</i>			
<i>Impôts sur les bénéfices</i>			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	641 898		641 898
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	627 712		627 712
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>14 186</b>		<b>14 186</b>

<u>Renvois</u>			
<i>(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme</i>			
<i>(2) Dont produits de locations immobilières</i>			
<i>(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs</i>			
<i>(3) Dont crédit-bail mobilier</i>			
<i>(3) Dont crédit-bail immobilier</i>			
<i>(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs</i>			
<i>(5) Dont produits concernant les entreprises liées</i>			
<i>(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées</i>			
<i>(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général</i>			
<i>(9) Dont transfert de charges</i>	6 219		6 219
<i>(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant</i>			
<i>(11) Dont redevances concessions de brevets, Licences (produits)</i>			
<i>(12) Dont redevances concessions de brevets, Licences (charges)</i>	149		149

## ANNEXE COMPTABLE

AIR H : Période du 2 mars 2016 au 30 septembre 2017

en €

Mission de présentation de comptes : Voir attestation

Les états financiers concernés sont clos le.....	30/09/2017
Ils ont une durée de .....	19 mois
Le total du bilan avant répartition s'élève à.....	212 267,21
Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de.....	14 186,18
Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le.....	21/11/2017

### 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### *-Principes comptables*

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes ont été arrêtés en application des dispositions du Plan Comptable Général 2014 homologué par le règlement 2014-03 de l' Autorité des Normes Comptables de juin 2014.

Vous trouverez ci-dessous, en informations générales complémentaires, le détail des options retenues.

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### *- Amortissements*

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue des éléments concernés.

**- Stocks**

Ils sont évalués suivant la méthode 'premier entré, premier sorti'. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu sauf écart significatif.  
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous activité.

**- Informations générales complémentaires**

En raison de l'application des nouvelles dispositions comptables, il est rappelé ci-après les options prises par l'entreprise, même s'il elle n'est pas à ce jour concernée par tous ces éléments:

	Inscription à l'actif	Comptabilisation en charges
- Frais de constitution, de transformation et de premier établissement		X
- Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission + Inscription à l'actif en frais d'établissement + Imputation sur les primes d'apport puis en charges de l'exercice si les primes ne suffisent pas.		X
- Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles		X
- Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) + Incorporation dans le coût de l'immobilisation + Comptabilisation en charges		X
- Coût de développement	X	
- Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs + Incorporation dans le coût de l'immobilisation + Comptabilisation en charges		X
- Amortissements des biens non décomposables (Mesure de simplification pour les P.M.E.) + Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage + Amortissement sur la durée d'utilisation	X	
- Composants de 2ème catégorie / provisions pour grosses révisions + Composants d'immobilisations + Constatation d'une provision	X	

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs ou pertinents.

## 2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

### Engagements donnés :

- Effets escomptés non échus
- Avals et cautions
- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Autres engagements [ dont intérêts sur emprunts : 809,63 € ]
- Indemnités de départ en retraite

néant
néant
néant
néant
810
néant

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

- \* **Frais d'établissement :** néant
- \* **Fonds commercial :** néant
- \* **Actif immobilisé :** Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		150		150
<b>TOTAL</b>		<b>150</b>		<b>150</b>

Amortissements, Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>				

Etat des créances	Montants bruts	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé:	150		150
Actif circulant et charges d'avance :	151 197	151 197	

- \* **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

1 037

- \* **Charges constatées d'avance :**

815

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

#### 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

\* **Capital social : Actions ou parts sociales**

	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice		10,00	
Titres émis	3 000	10,00	30 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3 000	10,00	30 000

\* **Provisions :**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov. règlementées				
Prov. pour risques et charges				
<b>TOTAL</b>				

\* **Etats des dettes :**

	Montants bruts	A 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	A + de 5 ans
Etablissements de crédit	37 085	10 089	26 996	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	27 891	27 891		
Dettes fiscales et sociales	102 931	102 931		
Dettes sur Immobilisations				
Autres dettes	174	174		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>168 081</b>	<b>141 085</b>	<b>26 996</b>	

\* **Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

- Emprunts et dettes établissement de crédit	
- Emprunts et dettes financières diverses	165
- Fournisseurs	360
- Dettes fiscales et sociales	27 839
- Autres dettes	174

\* **Produits constatés d'avance**

--

#### 5 - AUTRES INFORMATIONS

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6% pour 2016 et de 7% pour 2017. Pour l'exercice 2016/2017, le CICE s'élève à 17457,08 euros, comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 "charges de personnel"

Le CICE a eu pour objectif au cours de l'exercice de participer à un effort en matière de formation et recrutement.